

RAPPORT D'ACTIVITÉ

20
25



*Syndicat Intercommunal de Collecte et
de Traitement des Ordures Ménagères
de la Région de Châteauneuf-sur-Loire*



Sommaire

P.3	• Edito
P.4	• Le territoire
P.5	• Les compétences
P.6	• Les principaux marchés
P.7	• L'emploi
P.8	• Les projets
P.9 À 10	• Les réalisations 2025
P.11	• La communication
P.12	• La sensibilisation
P.13	• La relation usagers
P.14	• Les services techniques
P.15 À 16	• La collecte
P.17 À 18	• Les chiffres clés de la collecte
P.19	• Organisation de la collecte en porte-à-porte
P.20	• La collecte en apport volontaire
P.20	• Les dotations
P.22 À 25	• La collecte en déchèterie
P.26 À 27	• Le traitement
P.28 À 32	• Indicateurs financiers
P.33	• Modalités financières
P.34	• Glossaire

Edito du président

L'année 2025 est une année charnière et hybride pour le SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire

Charnière car la mise en place de la collecte en porte-à-porte des emballages et des papiers sur l'ensemble du territoire, constitue une évolution majeure de notre service public. Avec plus de 21 000 bacs jaunes distribués, ce nouveau dispositif simplifie le geste de tri et doit nous permettre de mieux maîtriser les volumes de déchets incinérés ainsi que les coûts associés.

Hybride, car la mise en place de ce nouveau service à compter du 30 juin ne porte pas ses fruits en 6 mois d'application, la période étant trop brève. 2026 nous donnera une image davantage réaliste avec 1 an de recul. Cette transformation a mobilisé les élus des communautés de communes et des communes, les agents et nos partenaires. Je tiens à les remercier pour leur engagement, ainsi que les usagers pour leur adaptation à ces nouvelles modalités de collecte.

Pour ce faire, les marchés essentiels à la réalisation du service ont été relancés : enquête dotation bacs et installation d'abris-bacs, collecte, traitement des déchets des déchèteries et externalisation du haut de quai.

Également l'assistance à maîtrise d'ouvrage a été validée dans le cadre de la future déchèterie de SULLY SUR LOIRE dont la première pierre sera posée mi-2026.

Par ailleurs, le SICTOM a poursuivi ses actions en faveur du compostage, de la sensibilisation, de la modernisation des points d'apport volontaire et de l'amélioration de la qualité du tri. Le déploiement de nouvelles solutions, notamment l'intelligence artificielle embarquée dans les véhicules de collecte, nous aide désormais à mieux identifier les erreurs et à cibler nos actions de prévention.

Les résultats nous encouragent à poursuivre nos efforts : baisse de la quantité totale de déchets ménagers et assimilés, hausse de la collecte des emballages et papiers et efforts constants afin de diminuer les refus de tri.

En 2026, de nouveaux projets structureront notre action, parmi lesquels la déchèterie de Sully-sur-Loire, le déploiement du compostage partagé, le lancement du programme local de prévention des déchets et le développement de nouveaux outils numériques dédiés à optimiser le fonctionnement du syndicat.

Enfin, 2025 a confirmé la sécurisation des finances du syndicat que cela soit au niveau du recouvrement ou de la trésorerie. Comme annoncé en 2024, la mise en place du nouveau service de bacs jaunes devait permettre de contenir la hausse des coûts de collecte et de traitement: cela se vérifie au niveau du coût aidé qui se limite à 123 euros HT/hab malgré l'augmentation des coûts de traitement en déchèteries.

Ensemble, poursuivons cette dynamique pour proposer un service plus simple, plus performant et plus durable, au bénéfice de tous les usagers de notre territoire.

Philippe Kutzner, Président du SICTOM de la Région de Châteauneuf-sur-Loire



Le territoire

Qu'est-ce que le SICTOM ?

Le SICTOM (Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères) est un établissement public qui regroupe plusieurs communes associées en **communauté de communes**. Celles-ci délèguent au syndicat la compétence collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Cette organisation permet d'harmoniser les services, d'optimiser les moyens et d'assurer une gestion efficace et durable des déchets sur un territoire élargi.

Le territoire couvert

Communauté de Communes des Loges (20 communes):

Bouzy-la-Forêt, Châteauneuf-sur-Loire, Combreux, Darvoy, Donnery, Fay-aux-Loges, Férolles, Ingrannes, Jargeau, Ouvrouer-les-Champs, Sandillon, Seichebrières, Saint-Denis-de-l'Hôtel, Saint-Martin-d'Abbat, Sigloy, Sully-la-Chapelle, Sury-aux-Bois, Tigy, Vienne-en-Val, Vitry-aux-Loges.

Communauté de Communes Canaux et Forêts en Gâtinais (une partie soit 24 communes) :

Auvilliers-en-Gâtinais, Beauchamps-sur-Huillard, Bellegarde, Chailly-en-Gâtinais, Châtenoy, Coudroy, Fréville-du-Gâtinais, La Cour-Marigny, Ladon, Lorris, Mézières-en-Gâtinais, Montereau, Moulon, Nespoy, Noyers, Ouzouer-des-Champs, Ouzouer-sous-Bellegarde, Oussoy-en-Gâtinais, Presnoy, Quiers-sur-Bézonde, Thimory, Varennes-Changy, Vieilles-Maisons, Villemoutiers.



Le SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire assure la collecte des déchets ménagers et assimilés sur un territoire regroupant 63 communes et environ 85 827 habitants pour une surface de 1570 km².

Les 64 élus du SICTOM de Châteauneuf-sur-Loire votent régulièrement les orientations politiques, techniques et financières pour le fonctionnement quotidien du service de collecte et d'élimination des déchets.

Communauté de Communes du Val de Sully (19 communes) :

Bonnée, Bray-Saint-Aignan, Cerdon-du-Loiret, Dampierre-en-Burly, Germigny-des-Prés, Guilly, Isdes, Les Bordes, Lion-en-Sullias, Neuvy-en-Sullias, Ouzouer-sur-Loire, Saint-Aignan-le-Jaillard, Saint-Benoît-sur-Loire, Saint-Florent-le-Jeune, Saint-Père-sur-Loire, Sully-sur-Loire, Vannes-sur-Cosson, Viglain, Villemurlin.

Les compétences

Le SICTOM intervient dans la collecte et le traitement des déchets ménagers. Cela inclue également la prévention et la sensibilisation des usagers.



LA COLLECTE

La collecte des ordures ménagères résiduelles s'effectuait en porte-à-porte par bac roulant à puce, collectés par des bennes à ordures ménagères qui passent devant chaque domicile toutes les semaines, jusqu'au 29 juin 2025 puis une semaine sur deux à partir du 30 juin 2025 et en apport volontaire accessible par badge sur l'ensemble du territoire.

Jusqu'au 29 juin 2025 la collecte du tri des emballages se faisait en point d'apport volontaire en accès libre sur l'ensemble du territoire. Les usagers de Châteauneuf/Loire dotés d'un bac d'ordures ménagères pouvaient également être dotés d'un bac jaune roulant pucé avec une collecte une fois toutes les deux semaines. La collecte de papiers se faisait en point d'apport volontaire en accès libre sur l'ensemble du territoire.

Depuis le 30 juin 2025, la collecte du tri des emballages et papiers (en mélange) s'effectue en porte-à-porte, tous les quinze jours, à l'aide de bacs roulants pucés. En parallèle, les anciennes colonnes aériennes des points d'apport volontaire ont été remplacées par des abribacs adaptés au multflux. En raison de leur densité de population plus importante, sept communes du territoire (Bellegarde, Châteauneuf-sur-Loire, Fay-aux-Loges, Jargeau, Lorris, Saint-Denis-de-l'Hôtel et Sully-sur-Loire) conservent quant à elles des colonnes aériennes sur leurs points d'apport volontaire.

La collecte sélective du verre se fait en point d'apport volontaire en accès libre sur l'ensemble du territoire.

LES DÉCHÈTERIES

Le SICTOM met à disposition de ses habitants un réseau de 10 déchèteries dédiées aux dépôts des déchets spécifiques. L'année 2025 a été marquée par un changement d'organisation sur les sites : à compter du 1^{er} février, la gestion des hauts de quai (gardiennage) a été confiée à la société SEPUR.

LA SENSIBILISATION

Le développement du compostage individuel et partagé ; le broyage des déchets verts à domicile ; le prêt de matériel pour le ramassage des déchets et d'éco-cups ; la sensibilisation de tous les publics aux bonnes pratiques de gestion des déchets.

Les principaux marchés



Prestataire	Marché	Début du contrat	Fin du contrat
BCR	Traitement des souches et du bois (Lot 2)	01/02/2025	31/01/2029
	Traitement des cartons et métaux des déchèteries et valorisation des métaux et cartons	01/02/2025	31/01/2029
CENTRAIS RECYCLAGE	Traitement du plâtre des déchets issus des déchèteries (Lot 1)	01/02/2025	31/01/2029
INCITAT	Fourniture et maintenance des contrôles d'accès sur les colonnes OMR	08/03/2022	07/03/2025
MARTIN Environnement	Collecte et traitement des déchets diffus spécifiques (DDS)	29/01/2020	28/01/2025
	Collecte et traitement de déchets hors REP DDS (Lot 4)	01/02/2025	31/01/2029
MINERIS	Entretien des colonnes d'apport volontaire enterrées et semi-enterrées	09/08/2022	08/08/2025
	Reparation du parc de colonnes enterrées et semi-enterrées	18/12/2025	17/12/2028
PAPREC	Tri des papiers et reprise de gros de magasin	01/11/2023	30/04/2025
SEPUR	Collecte des déchets ménagers et assimilés	05/02/2018	31/01/2025
	Collecte des déchets ménagers et assimilés sur le territoire du SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire	01/07/2025	30/06/2033
	Gestion et exploitation des déchèteries haut de quai	01/02/2025	31/01/2029
SULO France	Fourniture et distribution de bacs roulants pucés	22/07/2024	21/07/2028
	Fourniture et livraison de colonnes aériennes verre et multi-matériaux	22/07/2024	21/01/2028
TRISALID	Tri des emballages	01/11/2019	08/08/2033

L'emploi

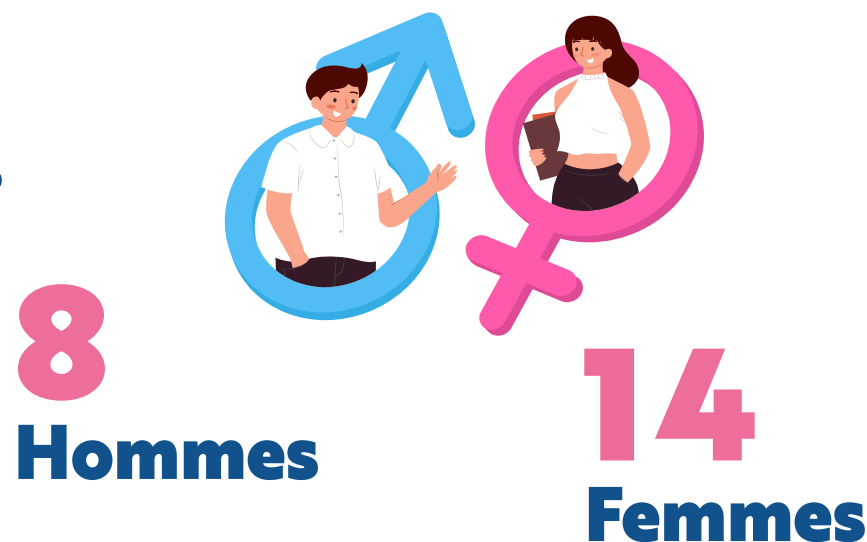
Au 31 décembre 2025, le SICTOM comptait **22** salariés répartis au sein de ses différents services.

Cette organisation illustre la répartition des missions et les ressources mobilisées pour assurer la continuité et la qualité du service public de gestion des déchets.

Service	Nb de personnes
Direction	4
Finances	3
Ressources Humaines	1
Communication Sensibilisation et Développement	4
Accueil / Relation Usagers	4
Technique	6
Total	22
Equivalents Temps Pleins	22

Cette année a été marquée par un renforcement des équipes, avec notamment le recrutement d'agents spécialisés au sein du service Communication, Sensibilisation et Développement. Ces nouvelles compétences permettent aujourd'hui de consolider les missions du service, d'accompagner plus efficacement les projets du SICTOM et de développer davantage les actions de communication, de sensibilisation et de prévention auprès des usagers et des communes du territoire.

22
salariés



Les projets

Réalisés en 2025

- La mise en place du service de collecte en porte-à-porte des emballages et papiers en multiflux (voir p.9) ;
- Choix de l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour la création de la future déchèterie à Sully-sur-Loire ;
- Lancement d'un Appel à Manifestation d'Intérêt pour un projet de panneaux photovoltaïques sur le site d'enfouissement de Bray-Saint-Aignan ;
- Fermeture du site d'enfouissement de Bray-St-Aignan et arrêt de la collecte de l'amiante ;
- Achèvement du déploiement de FICHA, outil de contrôle qualité par intelligence artificielle (voir p.10) ;
- Uniformisation des colonnes d'apport volontaire sur le territoire ;
- Mise en ligne du nouveau site internet, la sortie du Sictom Mag, du nouveau Mémo Tri ;
- Mise en place de 4 sites pilotes de compostage partagé ;
- Mise en place d'une filière «Poêles et Casseroles» en déchèterie.



Et pour 2026 ?

- Renouvellement de l'assemblée délibérante suite aux élections municipales et communautaires ;
- Lancement des travaux de la déchèterie à Sully-sur-Loire ;
- Utilisation de nouvelles technologies (IA, logiciels métiers,...) pour l'amélioration des différents services ;
- Mise en place d'une lettre d'information numérique ;
- Développement des actions de sensibilisation au plus près des usagers, Accompagnement PE2D auprès des établissements scolaires ;
- Déploiement des sites de compostage partagé sur l'ensemble du territoire ;
- Lancement du PLPDMA.

Les réalisations 2025

Déploiement des bacs jaunes en porte-à-porte

21 247

bacs jaunes livrés sur l'ensemble du territoire (particuliers et professionnels)

485

abribacs installés sur les points d'apports volontaires

32 sorties terrains par les ambassadrices de tri pendant les livraisons SULO



- **Livraison des bacs jaunes** par l'entreprise SULO entre avril et juin 2025 ;
- Mise en place d'une **collecte en porte-à-porte des bacs jaunes** en multiflux pour l'ensemble du territoire ;
- Objectifs atteints : **simplification du tri** pour les habitants, **augmentation des tonnages de matières recyclables collectées**, **baisse des refus de tri** escomptée ;
- **Maîtrise de la hausse des coûts** de collecte et de traitement des déchets.

Les réalisations 2025

Achèvement du déploiement de FICHA, l'Intelligence Artificielle au service du tri sur l'ensemble des véhicules de collecte

Grâce aux caméras embarquées de l'entreprise FICHA et à l'application CAM.IA, nos camions de collecte identifient automatiquement les erreurs de tri directement sur le terrain. L'analyse précise de ces données nous permet d'ajuster nos campagnes d'information et de sensibilisation pour cibler les erreurs récurrentes et réduire durablement les refus de tri à la source.

51 268

levées détectées [Bac jaune] de juillet à décembre 2025

sur 226 114 levées réalisées par SEPUR soit
22% des levées réalisées par le SICTOM
(3 camions sur 7 à partir du 2^{ème} semestre)

Ces données ne reflètent pas fidèlement la réalité du terrain. Les camions équipés n'ont couvert qu'une partie du territoire de manière irrégulière, ne permettant d'enregistrer que 22 % des levées sur la période.

5 057

erreurs de tri détectées



TEXTILES

3 %

des erreurs de
tri détectées



SACS DE
COLLECTE

72,5 %

des erreurs de
tri détectées



VERRE

1,5 %

des erreurs de
tri détectées

ficha
C'est pas fichu !

La sensibilisation

Biodéchets

- **1 529** composteurs individuels distribués : deux modèles proposés : 345l et 620l
- Installation de **4 sites pilotes** de compostage partagés en ville et en résidence
- Recrutement d'un Maître Composteur et **développement des actions** de sensibilisation autour des biodéchets

Animations

- **336** animations auprès des scolaires, centres de loisirs et lors d'événements locaux
- Suite du renouvellement de l'offre de jeux pédagogiques de sensibilisation
- Poursuite des animations autour du Gaspillage alimentaire dans les collèges et écoles du territoire

Sensibilisation au tri

- **4 contrôles qualité des bacs jaunes** réalisés en amont de la collecte sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire = **5000 adresses / 48 refus de bacs**
- **Interventions** auprès des salariés de **5 entreprises** du territoire
- **Sensibilisation** des agents des déchèteries
- Mise en place d'une **collaboration avec les Maisons Frances Services** (Bellegarde et Lorris)



10 visites de l'UTOM

10 thématiques abordées

117 classes sensibilisées

4 crèches

22 Prêts de Kit Commune Propre

22 Prêt d'Ecocup

La communication

Site internet

- En 2023, **117 293** visites
- En 2024, **160 624** visites
- En 2025, **attente informations**



Facebook

- En 2023, **1 000** abonnés
- En 2024, **1 924** abonnés
- En 2025, **2 275** abonnés



Panneau Pocket

- En 2023, **1 138** abonnés
- En 2024, **1 472** abonnés
- En 2025, **2 003** abonnés



50^a**aine**
réunions
publiques réalisées
au cours de l'année
2025



www.sictom-chateauneuf.fr



SICTOM de la région de Châteauneuf-sur-Loire

Retrouvez-nous également sur



La Relation Usagers

	Accueils physiques	Mails traités	Appels*			
			Reçus	Pris	Manqués	Rappelés
	3 105	7 201	13 257	7 301	5 956	4 228
Total accueils physiques + mails + appels pris + rappelés	21 835					

Total de 41 048
demandes usagers traitées :
courriers, compte usagers,
alertes, mails, accueils
physique ou appels

**1 demande usager
= 20 minutes**



Privilégiez le contact par mail pour
une prise en compte plus rapide et
optimisée de votre demande.



Siège social

ZI. St Barthélémy 45110 Châteauneuf-sur-Loire

Horaires d'accueil du public

- Lundi, Jeudi : 9h- 13h / 14h- 17h
- Mardi : 9h- 13h / 14h- 18h30
- Mercredi, Vendredi : 9h- 13h

Pour nous contacter :

sictom@sictom-chateauneuf.fr

Rendez-vous téléphonique via la plateforme
ClicRdv SICTOM de la Châteauneuf-sur-Loire

Les Services Techniques

Les services techniques constituent le maillon opérationnel essentiel de notre syndicat. Au-delà de leurs missions quotidiennes — livraison, entretien des bacs d'ordures ménagères et maintenance des installations —, les équipes ont engagé en 2025 un projet majeur : le réaménagement des points d'apport volontaire. Dans le cadre d'une vaste campagne menée sur au moins 3 ans, elles assurent le passage progressif de l'ensemble des colonnes aériennes du territoire vers de nouvelles colonnes habillées de bois, alliant fonctionnalité et intégration paysagère.

Colonnes semi enterrées changées au cours de l'année 2025	17
Nombre de Points d'Apport Volontaire transformés en 2025	44



5 626 interventions sur les bacs d'ordures ménagères soit 21 interventions par jour, effectuées par les services techniques. Une hausse de 11,6% par rapport à 2024.



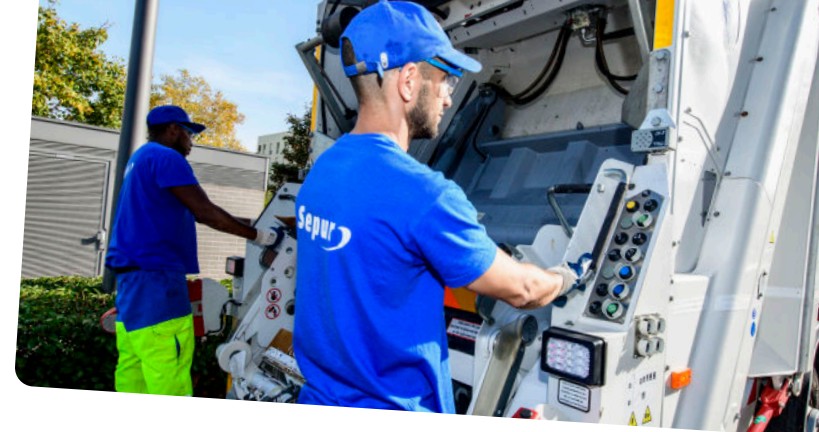
Augmentation du nombre d'interventions par rapport à 2024 (5 038) suite à la mise en place des bacs jaunes en porte-à-porte.



87 % de ces interventions concernaient un mouvement de bac (ajout, retrait, échange ou remplacement)

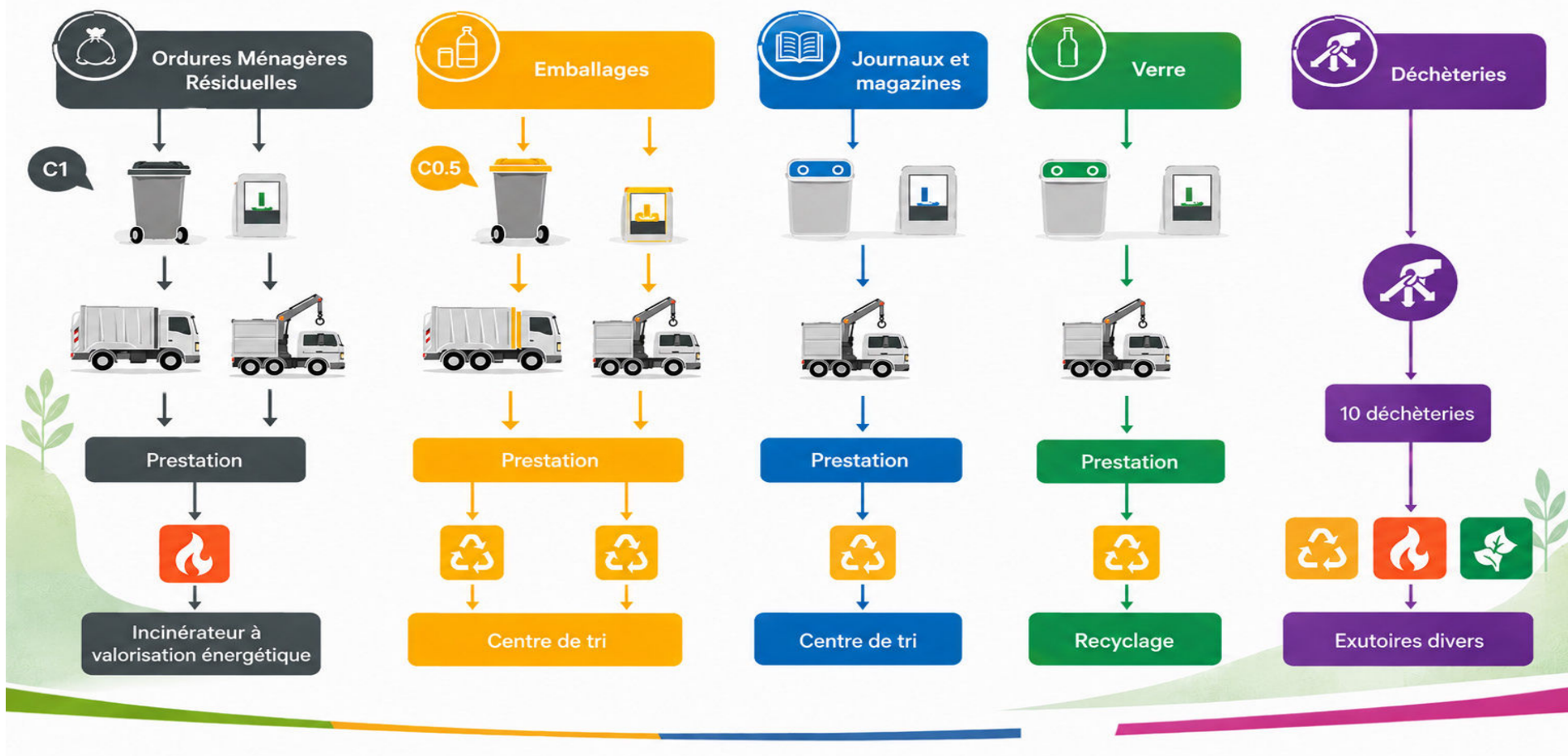
La collecte

Synoptique du service du 1^{er} janvier au 29 juin 2025



C1 : fréquence de collecte 1 fois par semaine

C0.5 : fréquence de collecte 1 fois
toutes les deux semaines

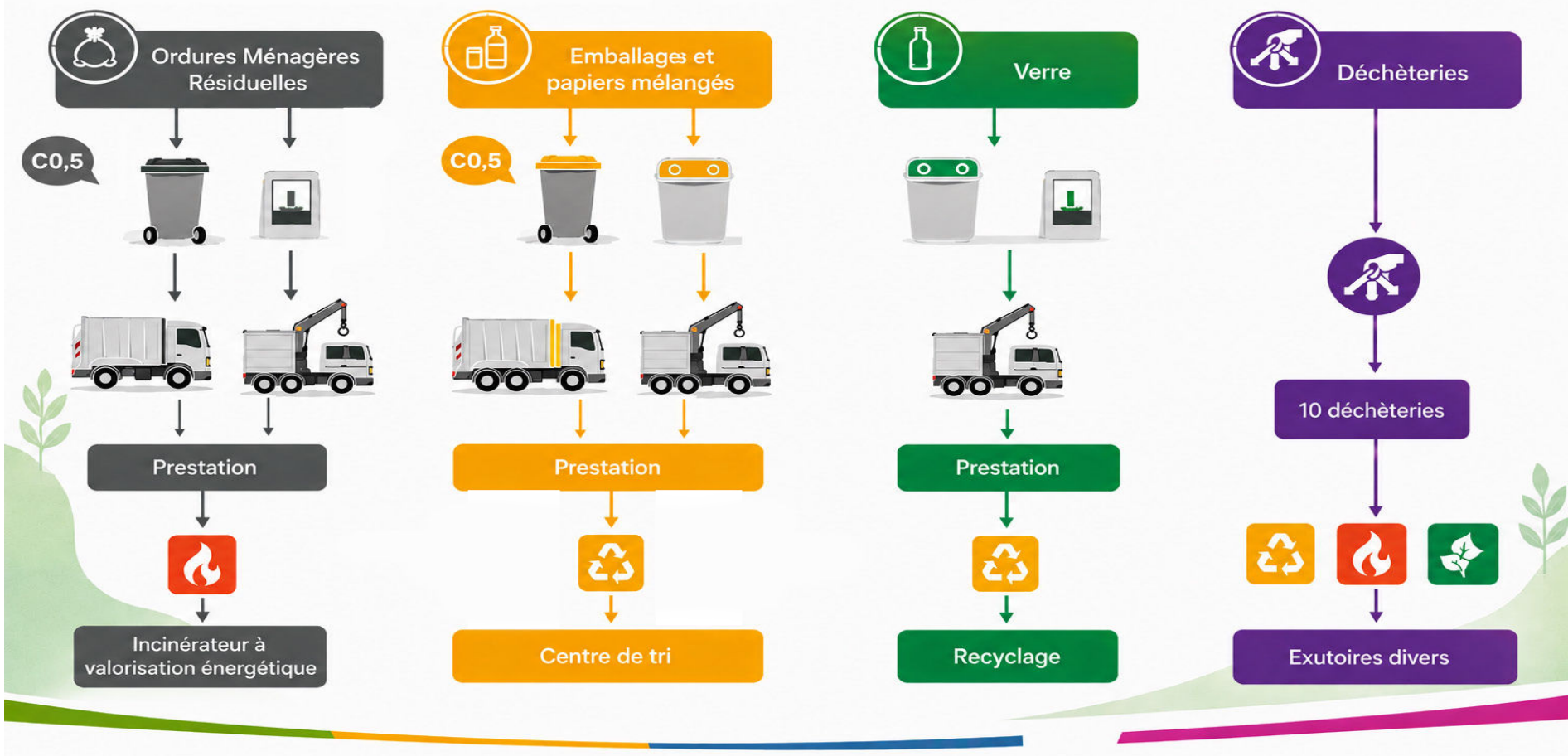


La collecte

Synoptique du service à partir du 30 juin 2025



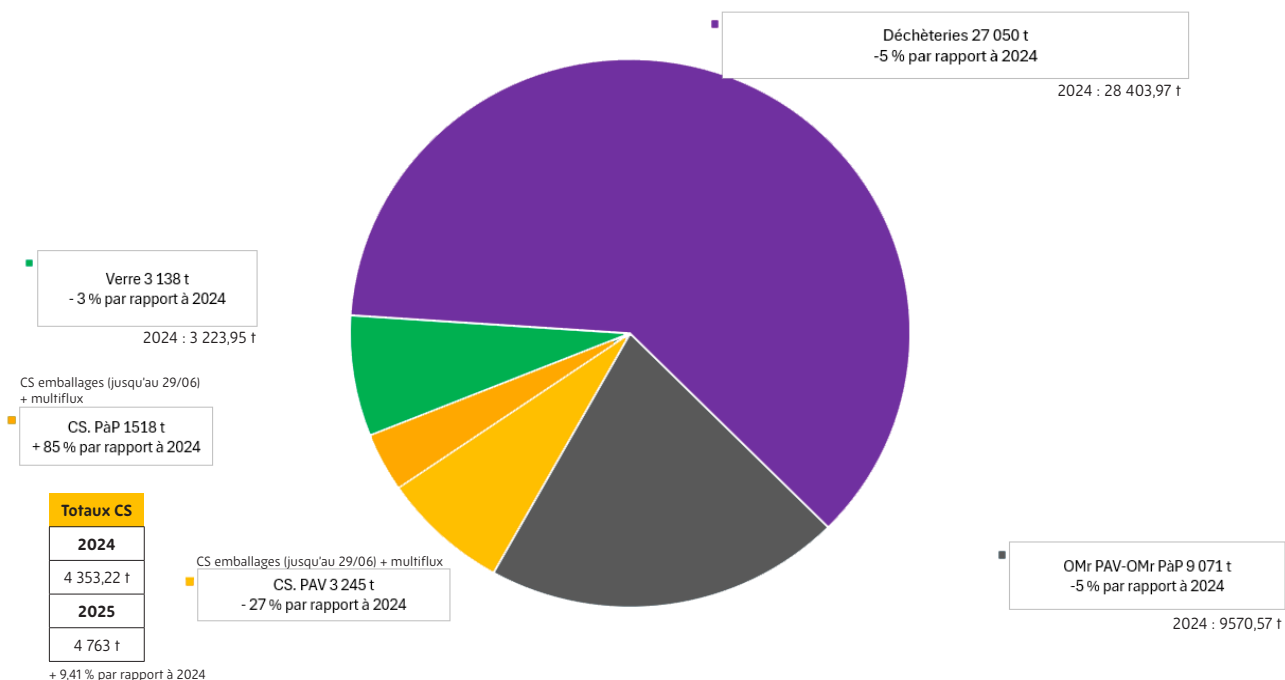
C0,5 : fréquence de collecte 1 fois
toutes les deux semaines



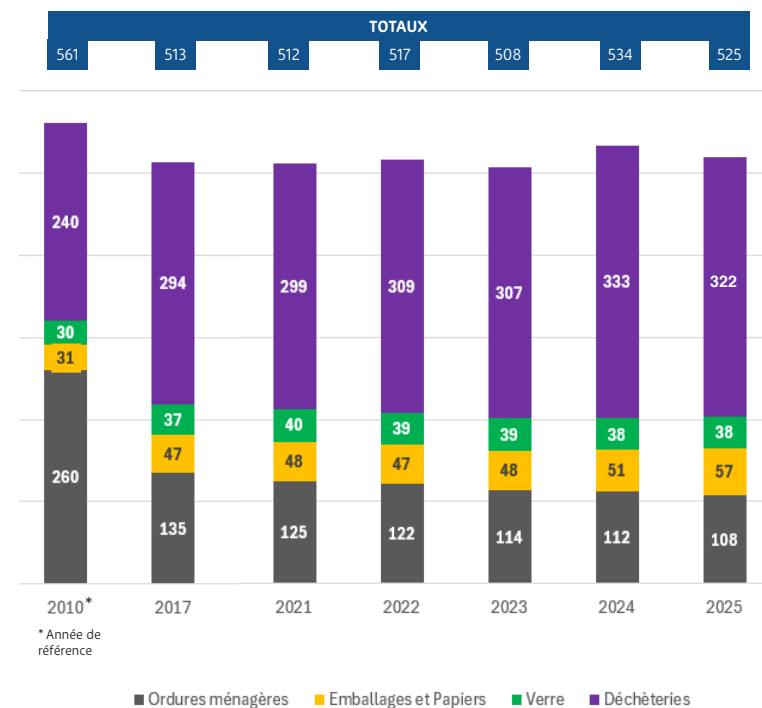
Chiffres clés

de la collecte

Déchets ménagers assimilés collectés



Évolution des performances de DMA (ratios kg/hab)



Chiffres clés

de la collecte

Flux	Tonnages collectés en Centre-Val-de-Loire en 2024 (en kg/hab/an)	Tonnages collectés par le SICTOM en 2024 (en kg/hab/an)	Tonnages collectés par le SICTOM en 2025 (en kg/hab/an)	Evolution 2024 - 2025	Filières de destination
ORDURES MENAGERES RESIDUELLES (OMR) 	172	112	108	- 4%	Valorisation énergétique
COLLECTE SELECTIVE Emballages et papiers 	55	51	57	+ 11%	Valorisation en recyclage
VERRE 	41	38	38	0 %	Valorisation en recyclage
DECHETERIES 	251	333	322	- 3 %	Valorisation matière : 19 % Stockage pour inerte * : 19 % Stockage : 24 % Valorisation énergétique* : 14 % Valorisation organique : 35 % * Baisse du stockage inerte et augmentation de la valorisation énergétique à partir du 08/07, suite à la fermeture du site d'enfouissement de Bray-St-Aignan
TOTAL DECHETS MENAGERS ET ASSIMILES (DMA)	519	534	525	- 2 %	Valorisation matière : 31 % Stockage pour inerte : 11 % Stockage : 8 % Valorisation énergétique : 30 % Valorisation organique : 20 %

Organisation

de la collecte en porte-à-porte

La collecte en porte-à-porte est réalisée pour 2 flux :

- les ordures ménagères résiduelles (OMR) : collectées en bacs pucés, roulants à couvercles verts
- les emballages : collectés en bacs pucés, roulants à couvercles jaunes uniquement sur la commune de Châteauneuf-sur-Loire jusqu'au 29 juin 2025.
- les emballages et papiers mélangés : collectés en bacs pucés roulants à couvercles jaune sur l'ensemble du territoire à partir du 30 juin 2025.

	Ordures ménagères résiduelles		Collecte sélective	
Mode d'exploitation	Particuliers en porte à porte		Particuliers en porte à porte	
	1 ^{er} semestre	2 ^{ème} semestre	1 ^{er} semestre (emballages) Châteauneuf/Loire	2 ^{ème} semestre (multiflux) sur tout le territoire
Fréquence (PAP)	1 x par semaine	1 x toutes les 2 semaines	1 x toutes les 2 semaines	
Nb de foyers desservis	26 489 + 75 collectifs	26 866 + 77 collectifs	2 528 + 27 collectifs	26 866 + 77 collectifs
Tonnages	2025 : 7 756 T 2024 : 8 223 T		2025 : 120 T	2025 : 1 398 T
			Année entière (emballages)	
			2024 : 229 T	

Les **usagers professionnels** peuvent demander des collectes supplémentaires, régulières ou ponctuelles, en souscrivant une prestation spécifique auprès du SICTOM. Le tarif est communiqué sur demande.

La répartition des usagers par bac

Taille de bacs OMR	Nombre d'usagers		
	2023	2024	2025
80 L	10 275	9 682	10 815
120 L	14 557	13 327	13 019
180 L	5 019	4 752	4 167
240 L	773	1 267	916
360 L	328	360	495
660 L	345	304	682
TOTAL	31 297	29 692	30 094



Les tailles de bac les plus utilisées sont le 80L avec 33% et le 120 L avec 44% d'usagers.



28 583 adresses du territoire sont équipées en bac d'ordures ménagères en 2025 :

- 27 337 sont des ménages particuliers
- 77 sont des immeubles dotés en bac collectifs
- 868 sont des professionnels
- 301 sont des administrations

Usagers ≠ adresses
Il peut y avoir plusieurs usagers à la même adresse.

La collecte

en apport volontaire

La collecte en apport volontaire est réalisée pour 4 flux :

- les ordures ménagères résiduelles : collectées en colonnes enterrées et semi-enterrées de 5m³ avec contrôle d'accès ;
- les emballages : collectés en colonnes aériennes et enterrées de 4m³ jusqu'au 29 juin 2025 ;
- les papiers, journaux et magazines collectés en colonnes aériennes et enterrées de 4m³ jusqu'au 29 juin 2025 ;
- le verre collecté en colonnes aériennes et enterrées de 4m³ ;
- les emballages et papiers mélangés (multiflux) collectés en abribacs à partir du 30 juin 2025 sauf pour 7 communes qui restent collectés en colonnes.

10 068 usagers du territoire
sont équipés au badge d'ordures
ménagères en 2025

	Ordures ménagères résiduelles	Emballages (1 ^{er} semestre)	Journaux et magazines (1 ^{er} semestre)	Multiflux (2 ^{ème} semestre)		Verre
Collecte	Prestation	Prestation	Prestation			Prestation
Type de contenant (AV)	PAV	PAV	PAV	PAV	Abri-bacs	PAV
Nombre de contenant (AV)	92	437	207	209	477	226
Nombre de foyers desservis	2025 : 10 068 2024 : 10 283	2025 : 39 157 2024 : 37 142	2025 : 39 157 2024 : 37 142	2025 : 39 157 2024 : 37 142		2025 : 39 157 2024 : 37 142
Tonnages	2025 : 1 315 2024 : 1 347	2025 : 1 582 2024* : 3 174 *année complète	2025 : 408 2024 : 950	2025 : 1 255 2024 : /		2025 : 3 138 2024 : 3 224

Les dotations

2024	Usagers au Badge	10 283
	Usagers Bacs Ordures Ménagères	29 692
TOTAL		39 975

2025	Usagers au Badge	10 068
	Usagers Bacs Ordures Ménagères	30 094
TOTAL		40 162

L'évolution des dotations entre 2024 et 2025 témoigne d'une dynamique globale très soutenue, portée par le déploiement des bacs jaunes sur l'ensemble du territoire et le travail d'actualisation du fichier usagers. Au total, le nombre de dotations passe de 39 975 à 40 162 (+187).

Progression du parc de bacs d'ordures ménagères (+402 bacs) :
Le nombre d'usagers équipés en bacs passe de 29 692 à 30 094 (+1,35 %). Cette augmentation s'explique principalement par :

Le Déploiement des Bacs Jaunes (DBJ) : L'attribution d'un bac jaune selon le principe d'équivalence (1 bac jaune pour 1 bac d'ordures ménagères) a généré de nombreux ajustements et rééquipements tout au long de l'année.

Le rattrapage et la régularisation : Les opérations de terrain ont permis d'identifier et d'équiper des usagers (particuliers,

professionnels et administrations) qui ne l'étaient pas encore.

L'accompagnement des professionnels : Une hausse ciblée a répondu au besoin accru de tri à la source au sein des activités économiques du territoire.

Ajustement du parc d'usagers au badge (-215 usagers) :
On observe une légère baisse des accès par badge, passant de 10 283 en 2024 à 10 068 en 2025 (-2,09 %). Ce réajustement est lié aux reconfigurations de foyers, à la mise à jour fine des bases de données et au basculement de certains usagers vers une dotation en bacs lors du déploiement.

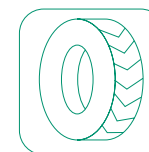
Cette optimisation du fichier usagers et du parc d'équipements confirme un maillage territorial performant et une meilleure maîtrise des flux de tri.

La collecte en déchèterie

Le SICTOM compte 10 déchèteries sur son territoire. Depuis février 2025, la gestion du haut de quai est assurée par un prestataire dans le cadre d'un marché public. Elles sont accessibles aux particuliers et aux professionnels du territoire sans frais supplémentaires, dans la limite de 2 m³ par jour, l'accès étant inclus dans la redevance. Les professionnels peuvent obtenir une carte d'accès pour des dépôts compris entre 2 m³ et 4 m³, ainsi que pour les déchets dangereux.



2 collectes exceptionnelles par an



PNEUMATIQUES



SOUCHES

jusqu'au 08/07/2025



TOUT-VENANT
NON VALORISABLE

jusqu'au 08/07/2025



AMIANTE-CIMENT



ARTICLES
DE SPORT ET LOISIRS



AMPOULES / NÉONS



APPAREILS
ÉLECTRIQUES



BATTERIES
AUTOMOBILES



BOIS



CARTONS



COUETTES ET
OREILLERS



CARTOUCHES ENCRE



DÉCHETS DIFFUS
SPÉCIFIQUES (DDS)



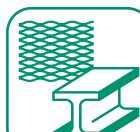
GRAVATS INERTES



HUILES ALIMENTAIRES



HUILES DE VIDANGE



MÉTAUX



MOBILIERS



MACHINES
BRICO / JARDIN
THERMIQUES



PILES ET BATTERIES



POÊLES ET
CASSEROLES



PLÂTRES



RADIOGRAPHIE



TOUT-VENANT
INCINÉRABLE



VÉGÉTAUX

à partir du 11/07/2025

à partir du 09/07/2025



La collecte en déchèterie



LES MODALITÉS D'ACCUEIL EN DÉCHÈTERIE

		Sous contrat de redevance SICTOM			Hors territoire SICTOM ou hors contrat de redevance SICTOM	
Votre situation	CAS 1	CAS 2	CAS 3	CAS 4	CAS 5	CAS 6
Déchets acceptés	Foyers particuliers	Professionnels, associations, administrations	Professionnels et associations	Administrations	Professionnels et associations	Administrations
Modalités d'accès	Accès libre	Les dépôts en déchèterie le samedi sont interdits.				
Cartons	2m³ par jour	< 2m³ par jour Si > 2m³/j = carte d'accès Hors territoire du SICTOM ou hors redevance SICTOM, voir cas 5 ou 6	> 2m³ par jour et < 4m³ par jour Carte de 4 dépôts* ou 12 dépôts* Pour les dépôts journaliers au-delà du cas 2	> 2m³ par jour et < 4m³ par jour Carte de 12 dépôts* Pour les dépôts journaliers au-delà du cas 2	Dépôt facturable dès le 1 ^{er} dépôt Carte de 4 dépôts* ou 12 dépôts Pour les dépôts journaliers au-delà du cas 2	Dépôt facturable dès le 1 ^{er} dépôt Carte de 12 dépôts*
Ferailles						
Déchets végétaux dont souches d'arbres <15 cm Tout-venant : mobilier, objets plastiques, élément de carrosserie, objets divers hors d'usage en dehors des autres bennes Textiles (si dépôts bornes = gratuit)						
Gravats		Refusé				
Déchets électriques et électroniques Déchets dangereux Produits pâteux (type peintures, acides, bases, aérosols, phytosanitaires, essences, colles, solvants vernis, cires, produits de traitement du bois, produits photographiques, filtres à huiles) Piles et accumulateurs, batterie au lithium véhicule électrique, huiles de vidange, huile de friture, néons, batteries, radiographies	Autorisé	Refusé	Se renseigner auprès du gardien pour le dépôt 60 litres par semaine avec carte de dépôt déchets toxiques	Refusé	Se renseigner auprès du gardien pour le dépôt 60 litres par semaine avec carte de dépôt déchets toxiques	Refusé
			Carte annuelle*		Carte annuelle*	
			Refusé		Refusé	
Pneumatiques	Collectes exceptionnelles	Refusé		Contactez le SICTOM	Refusé	

* Contactez le SICTOM pour connaître les tarifs.

La collecte

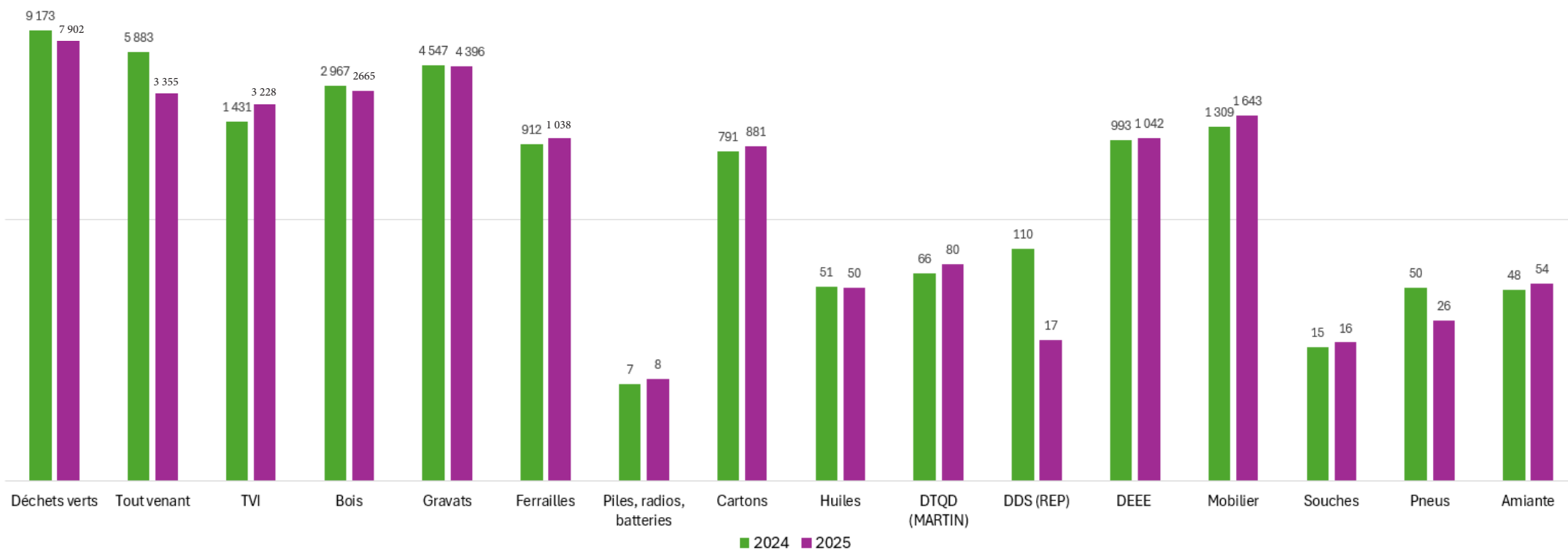
en déchèterie

Tonnage par flux par déchèterie

	TOUT VENANT	TVI	GRAVATS	DECHETS VERTS	CARTONS	FERAILLES METAUX	BOIS	TOTAL
<i>Bray-Saint Aignan</i>	252	138	218	512	49	57	236	1 462
<i>Cerdon</i>	90	55	82	185	20	29	80	541
<i>Châteauneuf-sur-Loire</i>	815	512	930	1 454	181	169	495	4 556
<i>Jargeau</i>	661	410	763	1 339	161	156	489	3 979
<i>Lorris</i>	288	594	542	1 058	113	176	359	3 130
<i>Ouzouer-sous-Bellegarde</i>	177	284	292	577	61	79	149	1 619
<i>Ouzouer-sur-Loire</i>	147	268	406	652	66	84	178	1 801
<i>Sully-sur-Loire</i>	445	278	354	624	86	101	265	2 153
<i>Vienne-en-Val</i>	240	362	499	848	85	93	242	2 369
<i>Vitry-aux-Loges</i>	240	327	310	654	59	94	172	1 856
TOTAL PAR FLUX	3 355	3 228	4 396	7 903	881	1 038	2 665	23 466

La collecte en déchèterie

Evolution des tonnages entre 2024 et 2025



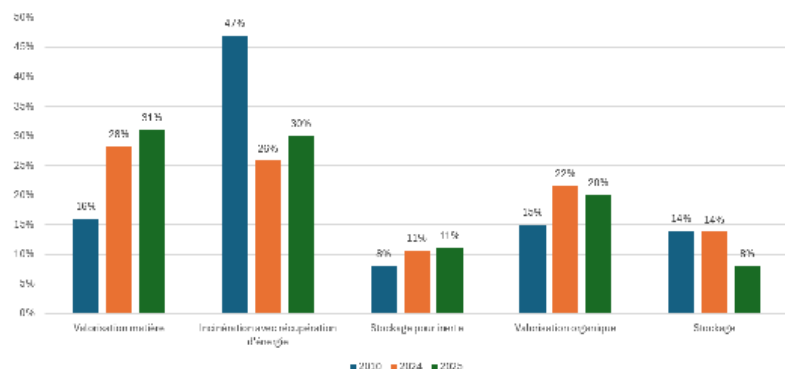
Le traitement

Chiffres clés

La valorisation des déchets ménagers et assimilés

En 2025, les déchets ménagers et assimilés ont été principalement valorisés par incinération avec valorisation énergétique (30 %) et par valorisation matière (31 %).

Evolution des taux de valorisation

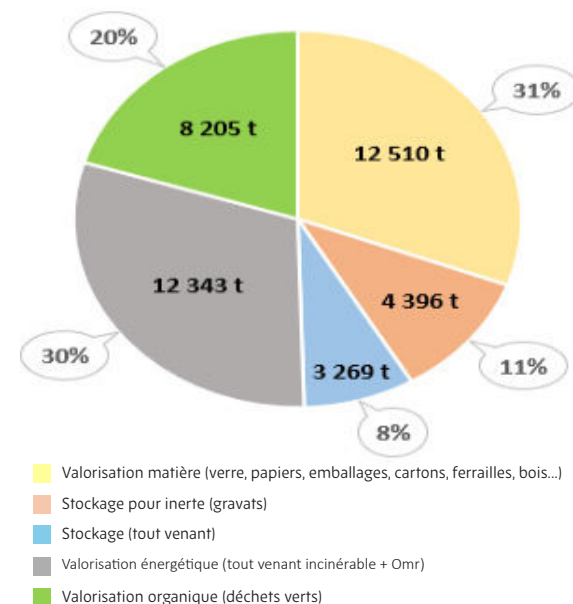


Entre 2010 et 2025, l'incinération avec récupération d'énergie recule fortement (47 % à 30 %), au profit de la valorisation matière (16 % à 31 %) et de la valorisation organique (15 % à 20 %). Le stockage reste globalement stable (8 %), tandis que le stockage pour inertes progresse légèrement (8 % à 11 %). Ces évolutions confirment l'orientation vers une meilleure valorisation des déchets.

*2010 est l'année de référence car c'est le point de départ fixé par l'État pour suivre l'évolution des déchets.

34% correspond au taux de refus de tri moyen sur l'année 2025

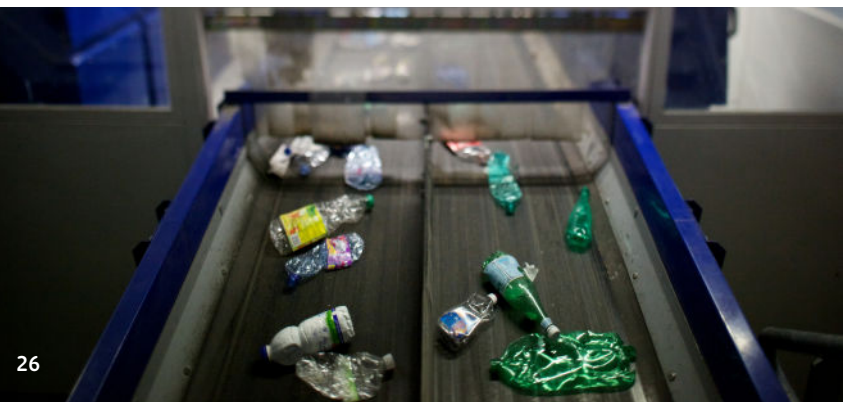
Le taux de refus de tri moyen reste stable bien qu'il soit encore trop élevé. Cela induit notamment des coûts supplémentaires qui pourraient être évités en améliorant la qualité du tri (**environ 800 000 €**).



51 correspond à l'indice* de réduction des quantités de déchets enfouis.

Cet indice montre que les déchets enfouis ont augmenté, alors que la règle fixe un objectif de réduire de moitié les déchets stockés par rapport à 2010.

*Cet indice est calculé en multipliant les tonnages de déchets non dangereux et non inertes enfouis en 2024 par 100 et en divisant par les tonnages enfouis en 2010.



Le traitement

L'organisation : rappel

Ordures ménagères résiduelles

Les ordures ménagères résiduelles sont regroupées au centre de transfert du SYCTOM de Gien et Châteauneuf-sur-Loire à Bray-St-Aignan, puis sont transportées à l'Usine de Valorisation Énergétique d'Arrabloy.

Emballages et papiers

Les emballages et les papiers sont envoyés au Centre de tri de Saran avant d'être repris par les filières de recyclage.



Les installations

Le centre de stockage de déchets non dangereux (site d'enfouissement de Bray St-Aignan) : *le centre de stockage a fermé ses portes le 08/07/2025.*

= Tout-Venant non incinérable

Capacité autorisée : 10 000 tonnes/an
Tonnages entrants 2025 : 4 239 tonnes

Le centre de stockage des déchets inertes

= Gravats

Tonnages entrants 2025 : 2 323 tonnes

L'unité de valorisation énergétique d'Arrabloy

= Tout-Venant incinérables et OMR

Capacité autorisée : 78 000 tonnes/an
Tonnages entrants 2025 : 9 849 tonnes
Production d'énergie : 1 352 MWh/an
Production de chaleur : 53 050 MWh

	Type de valorisation	Traitement
Ordures ménagères résiduelles	Energétique	Incinération avec valorisation énergétique
Emballages (jusqu'au 29/06/25)	Matière	Tri et recyclage
Journaux et magazine (jusqu'au 29/06/25)	Matière	Tri et recyclage
Emballages et papiers (mélangés) (depuis le 30/06/25)	Matière	Tri et recyclage
Verre	Matière	Recyclage
Cartons	Matière	Recyclage
Métaux	Matière	Recyclage
Bois	Matière / Energétique	Recyclage et valorisation énergétique
Déchets verts	Organique	Compostage
Tout-venant	Combinaison	Incinération (énergétique) ou enfouissement
Mobilier	Matière	Recyclage
Gravat	Matière	Recyclage (granulats, sous couche routière)
DEEE (Déchets d'équipements électroménagers et électroniques)	Combinaison	Recyclage (métaux, plastiques), et valorisation énergétique pour certaines fractions
Huiles minérales	Combinaison	Régénération (recyclage et valorisation énergétique)
Objet pour réemploi	Réemploi	Réutilisation (ressources, associations)
Batteries	Combinaison	Recyclage (métaux) et valorisation énergétique pour certains composants
Piles et accumulateurs	Combinaison	Recyclage (métaux)

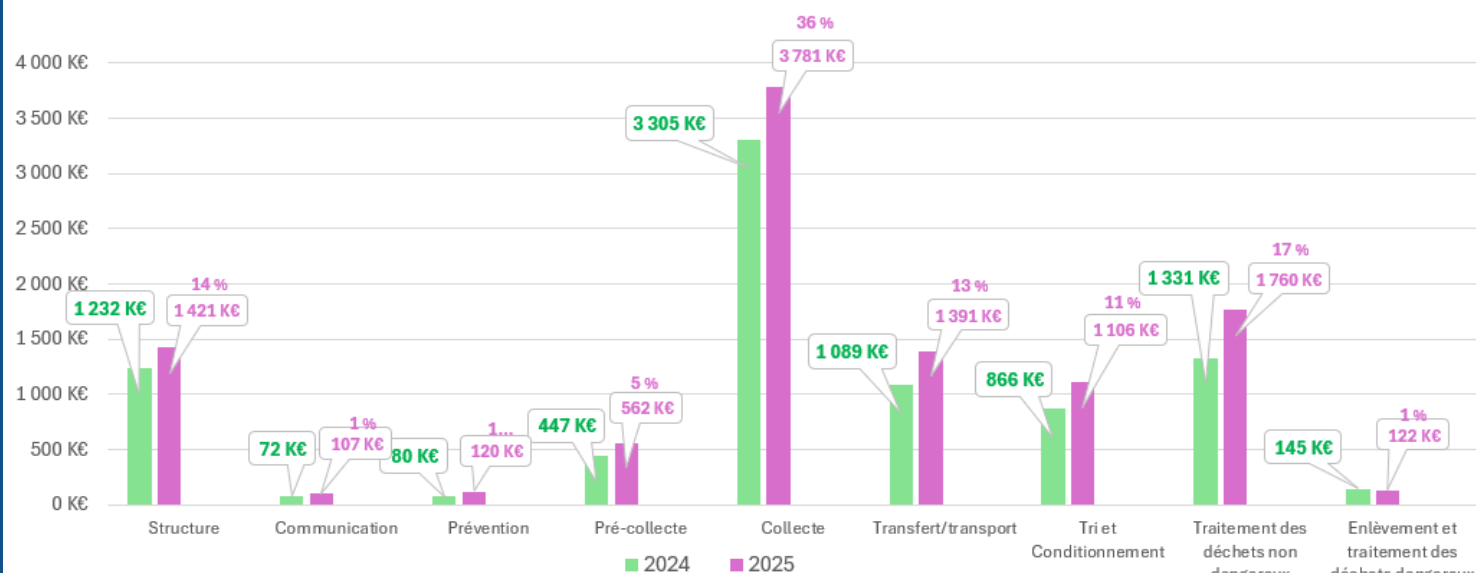


Indicateurs financiers

Evolution des charges 2024/2025

Charges 2024 : 9 503 771 € HT

Charges 2025 : 10 486 057 € HT

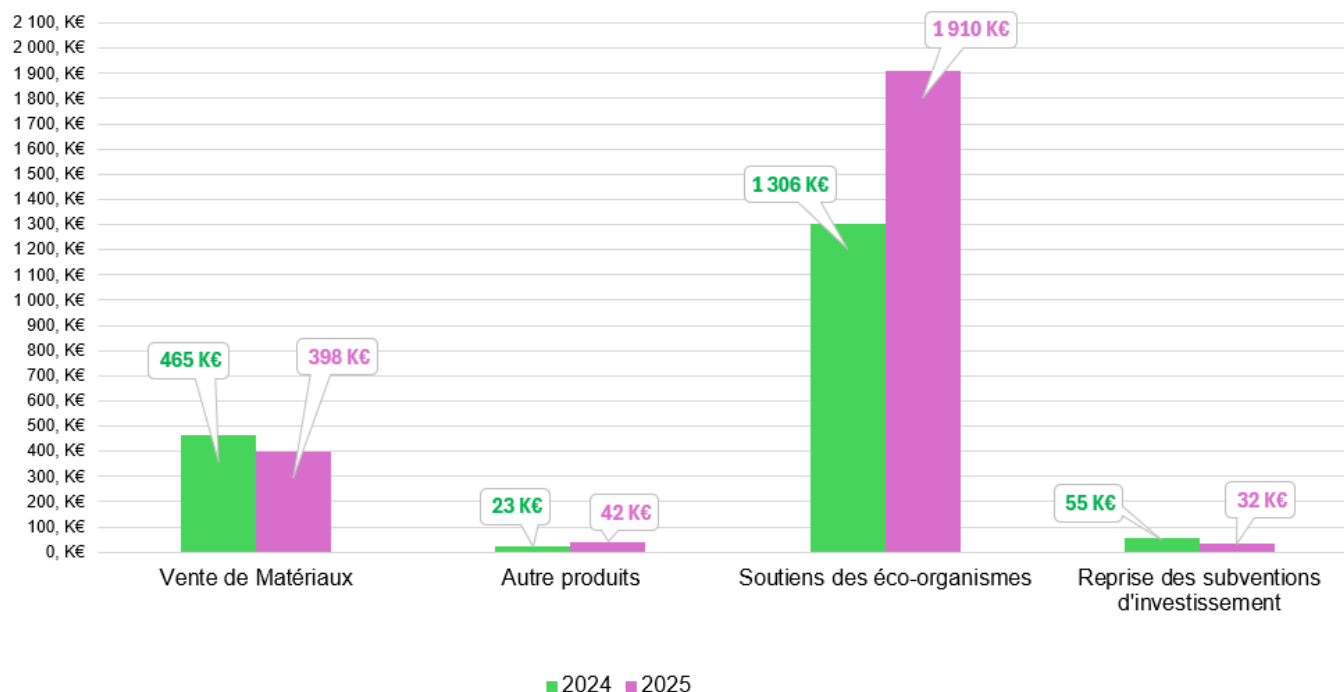


Les données financières sont issues de la base nationale SINOE, développée par l'ADEME. Cet outil répertorie, certifie et consolide nos informations comptables ainsi que celles des autres syndicats, garantissant ainsi la fiabilité des données et permettant une comparaison objective à l'échelle du territoire.



Indicateurs financiers

Evolution des recettes 2024/2025



Recettes 2024 : 1 849 432 € HT

Recettes 2025 : 2 381 209 € HT

REDEVANCE INCITATIVE

11 478 420 €

FACTURATION EN DECHETERIE

7 590 €

TOTAL CONTRIBUTION DES USAGERS

11 486 010 €

COÛT AIDÉ* EN 2025

125 € HT soit

135 € TTC par habitant

Base SINOE : 84 139 habitants

Le coût aidé est en augmentation de
13,6 € HT par rapport à 2024.

Le coût aidé passe à 123 € HT par habitant basé
sur une population de 85 827 (source BANATIC
2026 millésimée 2023).



* Le coût aidé est le coût du service restant à la charge du
syndicat (subvention, aides et soutiens déduits) et qui est
financé par la redevance.

MATRICE DES COÛTS 2025 EN €	OMR		Verre	Papiers	Emballages		Mutimatériaux Porte-à-Porte	Déchets en déchèterie	Gestion de proximité compost	Gestion de proximité broyage	Gestion du passif	Total
	Porte-à- Porte	Apport volontaire	Apport volontaire	Apport volontaire	Porte-à- Porte	Apport volontaire						
Structure	36 8593	68 710	34 991	9 384	14 500	96 799	203 330	611 283	8 995	250	3 811	1 420 646
Communication	21 588	3 949	1 965	2 545	1 375	13 698	25 356	35 864	436	15	224	107 015
Prévention	50 329	8 193							59 827	2 017		120 366
Pré-collecte	90 477	164 245	69 741	30 432	10 109	65 347	131 874					562 225
Collecte	1 378 405	124 721	199 924	26 174	133 065	304 430	817 710	865 778				3 780 992
Transfert/Transport	146 174	24 782			63 850			1 219 815				1 390 771
Traitement des déchets non dangereux								1 729 160			30 765	1 759 925
Tri et conditionnement				6 357	30 303	398 799	666 125	3 987				1 105 571
Compostage								253 964				253 964
Incinération								547 212				547 212
Enlèvement et trai- tement des déchets dangereux								121 690				121 690
Traitement des inertes								57 321				57 321
Autres valorisation matières ou énergie								122 557				122 557
Total charges	2 055 566	394 600	306 621	74 892	120 137	879 073	1 844 395	5 568 631	69 258	2 282	34 800	11 350 255
Regroupement Incinération - Vente de produits d'énergie	1 297 108	219 905										1 517 013
Vente de matériaux			26 586		5 271	69 372	116 360	180 577				398 166
Autres produits								41 514				41 514
Soutiens des éco- organismes	15 286	2 591	35 980	23 826	42 387	557 837	959 511	272 174				1 909 592
Reprise des subven- tions d'investissement		2 953	307	141		1 682	1 111	25 744				31 938
Total produit	1 312 394	225 449	62 873	23 967	47 658	628 891	1 076 982	520 009				2 381 210
Montant de la TVA	296 570	46 483	16 112	4 440	5 748	41 913	89 950	411 339	854	306	371	914 086
Redevance spéciale et facturation à l'usagers								6 510			1 080	7 590
REOM	2 998 758	548 479	272 966	63 733	105 537	777 985	1 635 489	4 981 730	60 559	2 042	31 142	11 478 420
Total	2 998 758	548 479	272 966	63 733	105 537	777 985	1 635 489	4 988 240	60 559	2 042	32 222	11 486 010

Indicateurs financiers

Flux des déchets

Population desservie	75 827	28 605	84 139	37 913	42 070	42 070	84 139	18 768	105	84 139	COÛT FINAL / HABITANT
Année 2025 Montants HT par habitant	OMR		Verre	Emballages		Papiers	Déchets de déchèteries	Gestion de proximité com-post	Gestion de proximité broyage	Gestion du passif	
	Porte-à-porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire	Porte-à-porte	Apport Volontaire	Apport Volontaire					
Coût aidé HT	44	21	3	10	9	1	60	4	22	0,5	125 €
TVA acquittée	4	2	0	1	1	0	5	0	3	0	10 €
Cout aidé TTC	48	23	3	11	10	1	65	4	25	0,5	135 €
Financement déchets											137 €

Coût aidé
France rurale en 2024
116 € HT / habitant

Coût aidé
Région Centre Val de Loire en 2024
115 € HT / habitant

Coût aidé
SICTOM en 2024
111 € HT / habitant

Coût aidé
SICTOM en 2025
125 € HT / habitant

Indicateurs financiers

Plus en détail

LES CHARGES

	Montant HT	Coût à l'habitant HT
Charges de structure	1 421 k€	17 € / hab
Charges de communication	107 k€	1,27 € / hab
Charges techniques	9 823 k€	117 € / hab
dont  Prévention	120 k€	1,5 € / hab
Pré-collecte	562 k€	7 € / hab
Collecte	3 781 k€	45 € / hab
Transport / Traitement	1 391 k€	17 € / hab
Coût d'incinération	547 k€	7 € / hab
Total charges HT	11 350 k€	135 € / hab

TVA acquitté	914 k€	11 € / hab
---------------------	--------	------------

LES PRODUITS ET LE FINANCEMENT

	Montant	à l'habitant HT
Recettes industrielles	440 k€	6 € / hab
Soutiens	1 910 k€	23 € / hab
Aides	32 k€	0,5 € / hab
Total produits	2 381 k€	28 € / hab

LES PRINCIPALES PRESTATIONS ET DÉLÉGATIONS

Prestation / Délégation	Prestataire	Montant TTC
Collecte tous flux (OMR, emballages, papiers, verre) porte-à-porte et apport volontaire	SEPUR	4 940 k€
Collecte tous flux en déchèterie, gestion, exploitation, évacuation et transport des déchets en déchèteries	SEPUR	112 k€
Tri des emballages	TRISALID	918 k€
Tri des papiers	TRISALID	8 k€
Incinération et vente de production d'énergie	SYCTOM	4 735 k€

LES COÛTS AIDÉS PAR FLUX

	Coût aidé SICTOM 2024 _ € HT/hab	Coût aidé SICTOM 2025 _ € HT/hab
OMR	56 € / hab	47 € / hab
Emballages et papiers mélangés	7 € / hab	13 € / hab
Verre	1,2 € / hab	2,9 € / hab
Déchèteries	47 € / hab	61 € / hab
Tous flux confondus	111 € / hab	125 € / hab

Modalités financières

PART « FIXE »

Abonnement de base

Cette part correspond **aux frais de fonctionnement** des services du SICTOM. C'est à dire : la mise à disposition de votre poubelle, l'installation des points d'apport volontaire et leur entretien, le passage du camion de collecte, le fonctionnement des 10 déchèteries du territoire et le traitement des déchets qui y sont collectés.

Coût proportionnel

Cette part est calculée **sur la base de montants fixés par les marchés**. Elle est fixe en fonction du volume de votre bac. Elle correspond à la collecte de vos ordures ménagères et déchets recyclables : le chargement et le déchargement des déchets, le transport jusqu'au centre de tri.

PART « VARIABLE »

Forfait adapté

Cette part variable correspond au **volume de déchets produits**, adapté en fonction du volume du bac de chaque foyer. Elle vous permet de bénéficier d'un **forfait de 27 dépôts** pour les abonnements «badges» et d'un **forfait de 17 levées** pour les abonnements «bacs».

TOTAL

Le total de ces 3 ensembles forme la redevance incitative.



17 levées par an

	PART FIXE		PART VARIABLE	TOTAL	Levées supplémentaires*
80L	126,00 €	56,00 €	56,10 €	238,10 €	3,30 €
120L	126,00 €	84,00 €	74,80 €	284,80 €	4,40 €
180L	126,00 €	126,00 €	102,00 €	354,00 €	6,00 €
240L	126,00 €	168,00 €	130,90 €	424,90 €	7,70 €
360L	126,00 €	252,00 €	187,00 €	565,00 €	11,00 €
660L	126,00 €	462,00 €	326,40 €	914,40 €	19,20 €

Je dispose d'un badge en complément d'un bac : +11 €

Prix du dépôt : 1 €

BAC JAUNE



Sur tout le territoire, y compris Châteauneuf-sur-Loire :

Inclus dans la dotation de base, ce qui signifie que son utilisation et les levées ne génèrent aucun frais supplémentaire.

Collecte et nouvelles consignes de tri à partir du 1^{er} juillet 2025.

BADGE	126,00 €	56,00 €	32,40 €	214,40 €	1,20 €
-------	----------	---------	---------	----------	--------

27 dépôts par an

* facturé en 2026

* facturé en 2026

Depuis 2017, le Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères est financé par la Redevance Incitative (RI), qui couvre l'ensemble des coûts liés à la gestion des déchets.

Glossaire

- DMA : Déchets Ménagers et Assimilés
- EMB. PAV : Emballages en Point d'Apport Volontaire
- EMB. PAP : Emballages en Porte-À-Porte
- OMR. PAV : Ordures Ménagères Résiduelles en Point d'Apport Volontaire
- OMR. PAP : Ordures Ménagères Résiduelles en Porte-À-Porte
- OMR : Ordures Ménagères Résiduelles
- PAP : Porte-à-Porte
- AV : Apport Volontaire
- Multiflux : Emballages et Papiers mélangés
- CS : Collecte sélective
- TVI : Tout Venant Incinérable
- DTQD : Déchet Toxique en Quantité Dispersée
- DEEE : Déchets d'Équipement Électronique et Électroménager
- DDS : Déchet diffus spécifique
- L : Litres
- T : Tonnes
- SINOE : Système d'Information et d'Observation de l'Environnement
- PE2D : Programme d'Education au Développement Durable
- PLPDMA : Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés

Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des Ordures Ménagères de la Région de Châteauneuf-sur-Loire

www.sictom-chateauneuf.fr

sictom@sictom-chateauneuf.fr

ZI-St Barthélémy - BP97 45110 Châteauneuf-sur-Loire

